

---

# **ADDITIF AUX *RÈGLEMENTS* *ADMINISTRATIFS* - CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES RACES PARTICULIÈRES**

---

Les conditions d'admissibilité des races particulières sont comme suit :

## ***l'Épagneul (d'eau américain)***

Taille : Moyenne.

Couleur de la robe : Foie, chocolat.

Marques de couleur : Blanc admis aux orteils ou à la poitrine.

Texture et longueur du poil : Bouclé et dense.

Corps : Solide.

Forme et attache des oreilles : En forme de lobe, longues et larges.

Forme et port de la queue : Recourbée.

Caractéristique unique : Robe bouclée.

Pieds : Serrés; coussinets épais.

---